

Modalités d'attribution des places dans les crèches Arbois Poligny Salins

Demande d'inscription

Le bulletin de demande d'inscription est téléchargeable sur le site www.cc-coeurdujura.fr.

Il est à retourner directement à la crèche choisie ou à la coordinatrice enfance g.martin@cc-aps.fr.

Il est valable 6 mois à compter de la date de demande.

Commission d'attribution des places

Elle est composée

- D'un élu de chaque bourg centre Arbois, Poligny, Salins
- Du vice-président CCAPS en charge de l'Enfance
- Des directrices des crèches Arbois, Poligny, Salins
- De la coordinatrice Enfance de la CCAPS
- Des animatrices des Relais Assistantes Maternelles Arbois, Poligny, Salins

En complément, les directeurs (trices) des écoles maternelles peuvent être associées à la préparation de la commission ainsi que le médecin référent.

Les attributions se font selon le calendrier suivant :

Date de la commission	Attribution des places pour	Etude des demandes arrivées entre
Juillet 2020	Septembre à décembre 2020	Janvier à juillet 2020
Début novembre 2020	Janvier à avril 2021	Juillet au 15 octobre 2020
Février-début mars 2021	Mai à août 2021	Octobre 2020 et janvier 2021

Critères d'attribution

Critères	Détails	Points
Historique des demandes		
Nombre d'enfants refusés	1 enfant	1
	2 enfants	2
	3 enfants	3
	4 enfants	4
Nombre de refus de la demande actuelle	1 refus	1
	2 refus	2
	3 refus	3
	4 refus	4
Enfant sur la liste d'attente lors des précédentes CAMA	Oui	4
Situation d'activité des parents		
2 parents en activité ou formation	2 parents	10
	Parent seul	10
	1 des 2 parents	5
Parent(s) en recherche d'emploi	2 parents	5
	Parent seul	10
	1 des 2 parents	2
Parent sans profession	Parent seul	1
Famille résidant sur le territoire de la CCAPS	Oui	10
Famille ne résidant pas sur la CCAPS mais travaillant et/ou payant des impôts sur territoire de la CCAPS	Oui	5
Famille ne résidant pas et ne travaillant pas sur la CCAPS mais payant des impôts sur territoire de la CCAPS	Oui	1

Situation familiale		
Naissances multiples	Jumeaux	5
	Triplé ou plus	10
Frère ou sœur déjà dans la structure	Oui	5
Frère ou sœur fréquentant un établissement scolaire public ou ALSH de la CCAPS	Oui	1
Parent isolé	Oui	5
Situation médicale		
Enfant porteur d'handicap ou en cours de reconnaissance de l'handicap accompagné par partenaires	Oui	10
Enfant porteur d'handicap ou en cours de reconnaissance de l'handicap non accompagné par partenaires	Oui	5
Situations spécifiques		
Accompagnement par des partenaires sociaux	Oui	4
Protection de l'enfant (situation d'urgence)	Attribution immédiate	
Contrat		
Souplesse dans le volume horaire	Oui	3

Les demandes sont étudiées en priorité par :

- Total de points par ordre décroissant
- Disponibilité des places dans les différentes crèches
- Date d'arrivée du courrier.

Réponse formulée

Un courrier est adressé aux familles dans la semaine suivant la commission d'attribution.

Si la demande est reportée à la prochaine commission et que le délai entre la demande et la prochaine commission dépasse 6 mois, il sera impératif de renvoyer une nouvelle demande pour confirmer votre besoin.

Renseignements complémentaires

Coordinatrice Enfance : Geneviève Martin

Tél. 03 84 73 84 82

Mail g.martin@cc-pas.fr